



PAGE 3

Budget communal et budget assainissement



SOMMAIRE

› Le mot du maire.....	2	› Fauchage : transfert de compétence.....	5
› Carnet rose, carnet noir.....	2	› L'école s'en va en voyage.....	6
› Budgets communal et assainissement	3	› EPAM : un bureau renouvelé.....	6/7
› État des lieux du plan local d'urbanisme (PLU).....	4	› Des nuisibles dans notre jardin.....	7
› Ça bouge à Montgaillard !.....	4/5	› Gare aux cambriolages!.....	8
		› Infos diverses, infos pratiques.....	8

Chères Montgaillardaises et chers Montgaillards,

Ce nouveau numéro de *L'Essentiel* est témoin du dynamisme de notre village généré par la vie associative, l'école, les services communaux ainsi que les initiatives citoyennes telles que la matinée de nettoyage de la commune. Vous trouverez également quelques informations sur le plan local d'urbanisme dont la première étape vous sera présentée en détail lors d'une réunion publique d'ici la fin de cette année. J'ai par ailleurs le plaisir de vous informer que le budget communal 2023, qui nous

permettra de réaliser certains projets attendus, a été voté sans augmentation des taux communaux des taxes locales. Malgré les effets de l'inflation sur nos charges de fonctionnement, la situation financière saine de la commune nous permet de réaliser un effort afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les foyers du village.

Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne lecture et un très bel été,



Bruno Mouyon
Maire de
Montgaillard-Lauragais



Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

ÉTAT CIVIL

Carnet rose, carnet noir

Le 9 avril nous avons accueilli un nouvel habitant, Aloïs Deuff Bertrand, souhaitons-lui la bienvenue dans notre beau village...

Le 19 mars, Jacques Gaveau nous a quitté à l'âge de 70 ans, nous adressons nos sincères condoléances à la famille. ❌

Budget communal et budget assainissement : 2022 approuvé et 2023 voté !

Les comptes administratifs des budgets communal et assainissement 2022 ont définitivement été approuvés par le conseil municipal lors de la séance du 30 mars. La commune a bénéficié de l'analyse de son budget par monsieur Bernard Seguin, ancien percepteur de la commune à Villefranche-de-Lauragais et aujourd'hui conseiller en matière budgétaire auprès des collectivités. Son analyse souligne la bonne santé financière de la commune ainsi que sa bonne gestion budgétaire.

Pour 2023, le budget primitif communal a été voté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 13 avril 2023 dans un contexte récent d'accélération de la hausse générale des prix pour les ménages comme pour les collectivités locales.

En termes de dépenses, il est prévu de financer certaines actions phares telles que la réalisation d'un piétonnier entre le lotissement Bellevue et le centre village, des travaux d'aménagement pour améliorer la sécurité routière du village et de ses abords et des actions d'embellissement du village (rénovation d'éléments patrimoniaux, mobilier urbain).

Côté bâtiments communaux, il est prévu d'équiper la salle des fêtes, dont les travaux de rénovation sont quasiment finalisés, avec du matériel sono et audiovisuel. La chaudière à fioul de la mairie, tombée en panne en fin d'année 2022, sera remplacée par un système de pompes à chaleur réversibles tandis que le remplacement de la chaudière à fioul de l'école, toujours fonctionnelle, mais vieillissante, est à l'étude (pompe à chaleur, géothermie...). Par ailleurs la commune dispose d'une marge de sécurité si un crédit s'avérait nécessaire pour réaliser des travaux urgents liés par exemple au mur de soutènement de la place Sainte-Germaine.

Côté dépenses de fonctionnement, les subventions 2023 aux associations ont été reconduites à l'identique : 3 500 € pour le Comité des fêtes, 1 000 € pour la Pierre Milliaire (ainés), 250 € pour l'épam (parents d'élève), 250 € pour iddéal (danse, détente et loisir), 200 € pour l'accas (chasse) et 60 € pour respectivement les Restos du cœur, la sécurité routière et la fnaca (anciens combattants). La subvention au ccas est

passée de 2 000 € en 2022 à 3 500 € en 2023. Cette augmentation vise à développer des actions de prévention (brevet de secourisme, sensibilisation aux gestes de premiers secours) en plus du traditionnel cadeau de fin d'année pour nos aînés.

Une part importante des dépenses de fonctionnement reste naturellement allouée aux charges de personnel (secrétariat, entretien de la commune et périscolaire) qui, à titre indicatif, ont représenté environ 45 % des dépenses de fonctionnement en 2022. L'occasion de rappeler que le personnel communal est essentiel aux services d'intérêt public rendus sur la commune.

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition de 7,1 % décidée par l'État, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition communaux à leurs niveaux actuels. Les taux 2023 sont donc identiques à ceux de 2022 soit, respectivement 32,93 % et 56,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Pour la taxe d'habitation, elle est supprimée pour les résidences principales et maintenue à 13,73 % (identique à 2019 avant le gel imposé par l'état) pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale.

En matière d'assainissement, les taux votés en 2023 ont été maintenus pour 2023 soit une prime fixe de 58,19 € HT et une redevance consommation d'eau de 0,90 € HT par m³.

État des lieux du plan local d'urbanisme PLU

Comme vous le savez le PLU est lancé depuis 2 ans avec l'aide du bureau d'étude Paysages, implanté à Balma (cf. journal municipal n° 6 publié en mars 2022). Le PLU est dans la phase du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), pièce centrale d'un PLU : il donne les grandes orientations et traduit le projet politique de la mairie pour les 10 prochaines années en matière d'aménagement communal.

Nous rappelons ici les axes principaux du PADD de Montgaillard-Lauragais :

- valoriser l'identité du territoire avec ses marqueurs paysagers, en prenant en compte les enjeux environnementaux et en accompagnant le développement de l'agriculture ;
- conforter le rôle de centralité du centre bourg en privilégiant le développement autour du village tout en améliorant sa convivialité et son accessibilité ;
- garantir l'emploi local et l'économie résidentielle afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants.

Nous avons pour objectif de préserver et de maîtriser l'élargissement démographique en facilitant l'accès à des pavillons locaux. Ainsi notre école et notre village pourront avoir un avenir. Plusieurs monuments communaux et privés, bâtis (lavoir, puits, les deux pigeonniers...) ou naturels (lacs, marronnier de la place Sainte-Germaine...), ont été répertoriés en vue de les protéger. Un travail de réflexion est d'ores et déjà engagé sur les zones à urbaniser dans le respect du PADD. Ce travail s'effectue en parallèle avec le bureau d'étude Prima Ingénierie, qui réalise un schéma d'assainissement afin de proposer les meilleures solutions d'assainissement au projet d'urbanisation (assainissement autonome, propre à une zone, etc.). Une réunion publique est prévue avant la fin de l'année en présence du bureau d'étude paysage pour présenter aux habitants, le contenu du PADD.

Nous rappelons également qu'un registre de concertation est disponible en Mairie aux heures d'ouverture. Vous pouvez y consigner des contributions personnelles sur l'élaboration du PLU. ✕

Ça bouge à Montgaillard !

Plusieurs évènements ont eu lieu à Montgaillard-Lauragais depuis le début de l'année.

Le 11 mars, une vingtaine de courageux habitants du village ont bravé la pluie et le vent pour participer à la matinée verte. Ce sont près de 250 kg de déchets, allant de bouteilles en verre à des wc, qui ont été ramassés. Les bénévoles se sont ensuite retrouvés autour d'un apéritif bien mérité !

Le carnaval 2023, organisé par les maçons du comité des fêtes, a réuni de nombreux participants sur le thème des



Merci aux bénévoles qui ont assuré le nettoyage de la commune !

métiers. Serveurs, policiers ou encore infirmières ont déambulé dans les rues du village avant de lire sa sentence à M. Carnaval. Puis c'est autour d'un colombo de poulet que les participants ont partagé un bon repas.

Fauchage : transfert de compétence à la commune, mais compensation financière partielle

Avant janvier 2023, la compétence du fauchage revenait à la communauté des communes, Terre du Lauragais (TDL). Elle gérait la programmation des passages de l'épareuse sur les bas-côtés des chemins communaux, les voies communales et les voies en agglomération.

C'est maintenant à la commune de Montgaillard-Lauragais que revient cette tâche. Elle doit gérer le fauchage des banquettes et des fossés sur l'année. La compensation financière versée par TDL pour effectuer le fauchage est d'environ 3 000 euros/an, ce qui ne couvrira pas la totalité des frais. Nous avons estimé à environ 6 000 euros le coût du passage de l'épareuse sur une année !

Nous avons donc dû faire un appel d'offres pour effectuer ce travail. Après étude, nous avons choisi à l'unanimité des votants en conseil municipal, un prestataire local (société EP3A).

La première passe de l'année était effectuée avant la fête du village (mi-juin). Cette année, vous avez pu constater la réactivité de Pierre-Marie et du nouveau prestataire pour faire une passe dans les endroits gênants la visibilité (mi-mai). Ceci n'a pas été facile, compte tenu de la météo non favorable au mois de mai.

Nous travaillons à un nouveau calendrier pour effectuer les passes, plus adapté à la pousse : première passe avant les fêtes de Montgaillard (banquette + côté intérieur fossé), seconde passe (banquette + totalité fossé) ou bien deux passes de banquettes et une passe totale à répartir sur l'année.

Concernant les routes départementales hors agglomération, elles sont toujours entretenues par les services du département (DVI de Villefranche-de-Lauragais).. ✖

L'ÉPAM (l'association des parents d'élèves de l'école de Montgaillard) a organisé le 15 avril une chasse aux œufs géante. Petits et grands ont pu aller à la recherche de nombreux œufs en chocolat bien cachés sur la place Sainte-Germaine et sur l'aire de jeux de l'église. S'en est suivi un bon goûter et la soirée s'est finie en auberge espagnole.

Terre de Lauragais a organisé le 21 avril une soirée loup-garou dans la salle des fêtes de Montgaillard. Les enfants de 10 à 17 ans étaient invités à résoudre le mystère des paysans dévorés par des loups-garous. Un jeu fédérateur et amusant, entre jeu de rôle et de déduction, qui a permis aux jeunes du village de passer une soirée divertissante.

Le 8 mai a eu lieu la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Après un discours de monsieur le maire



Les membres du comité des fêtes parés de leurs beaux déguisements pour le carnaval !

rappelant notre devoir de mémoire, la Marseillaise a retenti place Sainte-Germaine, repris à l'unisson par des membres du conseil municipal, des Montgaillardaises et des Montgaillardais sous la houlette de M. Pouzac en chef de chœur. Le comité des fêtes a ensuite offert le verre de l'amitié, accompagné cette année par un assortiment de saucisse, de chorizo et autres crudités. ✖

ÉDUCATION

L'école s'en va en voyage

Les enfants des classes de primaire, du CP au CM2, ont eu la chance de partir en voyage scolaire du 15 au 17 mai à Sérénac dans le Tarn. Le financement d'une grande partie du voyage par la coopérative scolaire (approvisionnée par les dons de l'ÉPAM et des parents d'élève), et par une dotation exceptionnelle de la mairie, a permis à l'ensemble des élèves de participer à cette sortie pour un montant accessible à tous. C'est dans une base de loisirs nichée au cœur d'une forêt de 200 hectares que les enfants ont pu s'initier à l'équitation, à la course d'orientation, au tir à l'arc ainsi qu'à l'apiculture.

Premier séjour pour une majorité des élèves, c'est bien entourés par les maîtresses et les parents accompagnateurs, qu'ils ont pu découvrir les joies des dortoirs, des repas partagés et surtout de la boum de fin de séjour dont les détails restent bien gardés !

Les élèves de maternelle quant à eux sont partis passer une journée au parc australien de Carcassonne. Un parc thématique sur un pays fascinant : l'Australie. La matinée était consacrée à des activités autour des animaux. Les enfants ont pu observer des animaux surprenants tels que les kangourous, les



Sérieux et concentration lors de l'activité tir à l'arc : aucun élève n'a été blessé !

autruches et même rentrer dans l'enclos des wallabys de Parma pour leur donner à manger. Les enfants ont également imité des émeus en train de nager et des autruches en train de danser. L'après-midi, rendez-vous était donné en terre aborigène : didgeridoo, séance de maquillage et peinture aborigène étaient au programme.

Une belle sortie sous le soleil !



Maman kangourou et son petit : une belle émotion pour les élèves de maternelle

ASSOCIATION

ÉPAM : un bureau renouvelé

L'ÉPAM (élèves et parents associés de Montgaillard) est une association de la commune dont les objectifs sont d'organiser des manifestations permettant de recueillir des fonds pour les reverser à la coopérative scolaire. Ces fonds contribuent à financer des actions pour les élèves de l'école telles que l'accueil d'intervenants ou encore la participation au financement de sorties scolaires. L'ÉPAM organise également des moments conviviaux pour permettre aux parents et enfants de l'école de se rencontrer et mieux se connaître.

Cette année, nous avons eu droit à la vente sucré/salé sur le parvis de la mairie tous les m e r c r e d i s midi avant les vacances sco-





lares, la vente de calendriers en association avec les enfants de l'école et la participation au marché de Noël avec la vente de gâteaux confectionnés par les membres de l'ÉPAM... Nouveauté cette année, « La grande chasse aux œufs »,

orchestrée par Laurie et Gaëlle, a ravi les enfants. Cette nouveauté 2023 s'est poursuivie par un repas auberge espagnole afin que les parents et les nouveaux parents fassent connaissance.

Nous remercions les nouveaux membres du bureau de l'ÉPAM et l'ensemble des parents investis pour leur dynamisme et rendez-vous pour la prochaine année scolaire! ✕

Nouveau bureau de l'ÉPAM

- Crista Bardot, présidente
- Laurie Robert, vice-présidente
- Jennyfer St Hillier, secrétaire
- Claire Chamot, secrétaire adjointe
- Marianne Boix, trésorière
- Emilie Dapvril, trésorière adjointe
- Contact : association.epam@gmail.com

FAUNE

Des nuisibles dans notre jardin

Le jardin est un vrai écosystème témoin de la biodiversité qu'il faut protéger. Mais certaines espèces nous sont nuisibles car parfois prédatrices de la végétation et dangereuses pour l'homme ou les animaux domestiques. C'est le cas de la chenille processionnaire du pin qui est la larve d'un papillon. Les cocons des chenilles se créent au sommet des pins avant de se vider en longues processions de chenilles urticantes. Elles sont, non seulement nuisibles pour les pins qu'elles affaiblissent, mais aussi dangereuses pour l'homme et les animaux du fait des réactions allergiques qu'elles peuvent provoquer.

Autre nuisible, le frelon asiatique qui ne doit pas être confondu avec le frelon européen, est un prédateur de nos abeilles.

Retrouvez sur le site internet de la mairie www.montgaillard-lauragais.fr (menu › vie pratique › des nuisibles dans notre jardin) des solutions naturelles pour éliminer les chenilles processionnaires et fabriquer un piège à frelon asiatique. ✕



Chenilles processionnaires sur leur nid



FRELON EUROPEEN

FRELON ASIATIQUE

ALERTE

Gare aux cambriolages !

La majorité des cambriolages ont lieu durant la journée

Alors que près d'un Français sur deux pense que les cambriolages se déroulent généralement la nuit, dans les faits, près de 80 % des cambriolages ont lieu en pleine journée.

Les malfaiteurs repèrent le rythme des habitants et profitent de leur absence pour aller au travail ou faire les courses, pour cambrioler leur habitation. Un cambriolage est très rapide et dure en moyenne moins de 20 minutes.

Pour limiter le risque de cambriolage, pensez tout d'abord à renforcer vos accès. En effet, souvent les cambrioleurs forcent la porte d'entrée. Pour limiter ce risque, vous pouvez investir dans une porte renforcée avec une serrure multipoint. Pensez également à vos portes de service et baies vitrées.

Pour éviter les cambriolages, notamment lors des vacances, pensez à dissimuler votre absence. Vous pouvez par exemple demander à un voisin de venir ouvrir les fenêtres plusieurs heures par jour. Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance.

Enfin, protégez astucieusement vos objets de valeur. Optez pour des cachettes insolites et qui nécessitent une recherche minutieuse. La majorité des cambriolages étant rapides, les malfaiteurs vont au plus simple.

Vous pouvez signaler votre absence à la gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur www.interieur.gouv.fr

Rappel des bons gestes en cas de cambriolage

- Portez plainte le plus rapidement possible. Prévenez immédiatement la gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés.
- Déclarez le cambriolage ou la tentative à votre assureur.
- Listez les objets volés ou détériorés (pensez à prendre en photo vos objets de valeur et garder les preuves d'achats à présenter à votre assureur).
- Prenez des photos des lieux et gardez des preuves de l'effraction. ✕

Des numéros utiles

- Composez le 17
- Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Infos pratiques

La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

Rencontre possible avec le maire : rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

Déchetterie

de Villefranche-de-Lauragais

La déchetterie est ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende.

L'élagage des arbres et la taille des haies dépassant sur le domaine public doivent être réalisés avant le printemps.

PanneauPocket

Recevoir les alertes et informations diffusées par la mairie directement sur votre portable ? C'est simple, il suffit de télécharger l'application PanneauPocket et de mettre Montgaillard-Lauragais en favori. Les informations diffusées via PanneauPocket sont également consultables sur le site internet de la mairie www.montgaillard-lauragais.fr.



www.montgaillard-lauragais.fr

Un foyer rural à Montgaillard ?

Développer de nouvelles activités culturelles, sportives ou de bien-être et tisser du lien, ça vous intéresse ? Venez découvrir ce qu'est un foyer rural et participez à son élaboration.

Tout est à construire ensemble !

Mardi 4 juillet
à partir de 20 h
à la salle des fêtes du village